



Programme d'assistance technique et financière à la Direction générale des impôts



Copyright ©DDC
Photographe: Nomwode Ivin SAWADOGO

Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale au profit du développement

Les besoins de financement du développement sont en hausse constante au Burkina Faso et le déficit public tend à se creuser.

Le Programme d'assistance technique et financière à la Direction générale des impôts (DGI) vise à accroître le niveau de mobilisation des ressources internes nécessaire à la stabilité et à la viabilité financière de l'Etat burkinabè. Il favorise une alternative pérenne au recul progressif des appuis budgétaires internationaux.



Période totale : 2009-2025

Budget phase 3 (2021-2025) : CHF 4'800'000

Couverture géographique : nationale

Au moins

50%

des recettes budgétaires internes de l'Etat sont apportées par la DGI.

Le budget annuel de l'Etat burkinabè, c'est en moyenne

3 milliards

de francs suisses.

Contexte et enjeux

Pour assurer son développement, le Burkina Faso entend développer ses capacités internes de mobilisation des ressources budgétaires. Cet impératif prend un caractère urgent en raison de la tendance à la baisse des flux d'aide au développement.

Le Burkina Faso s'est notamment engagé au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à atteindre un taux de pression fiscale d'au moins 21% à l'horizon 2021. Pour réaliser cet objectif, une amélioration conséquente de la productivité au sein de l'administration fiscale est nécessaire.

Approche de la Coopération suisse

La Suisse fournit à la Direction générale des impôts (DGI) une assistance technique et financière depuis 2009. Cet appui permet de moderniser l'administration fiscale, d'améliorer la qualité et la sécurité du circuit de collecte des recettes fiscales et donc d'accroître le niveau de mobilisation des ressources internes du pays. Avec ce programme, la Suisse et l'Etat burkinabè visent à :

- **améliorer la gestion des finances publiques** en substituant une gestion automatisée à la gestion manuelle des procédures fiscales;
- **accroître la productivité des agents de la DGI** dans le recouvrement des recettes à travers une formation complète à l'utilisation d'un logiciel métier, le « système intégré de taxation (SINTAX) »;
- **lutter efficacement contre la fraude fiscale** grâce à l'amélioration et à la sécurisation des fonctionnalités de SINTAX;
- **mettre sur pied une base de données fiable et à jour des contribuables**, exploitée par l'ensemble des services de l'administration;
- **sécuriser les recettes et réduire les risques d'incivisme fiscal** grâce à la mise en place et à la promotion des systèmes rationalisés de déclaration et de paiement (télé-procédures, télépaiements).

Des résultats tangibles

La mise en place du circuit automatisé de gestion des taxes a constitué une garantie contre la manipulation des encaissements et des quittances de paiements. Elle a permis d'enrayer d'importants réseaux de fraudeurs.

Depuis le début du programme, le taux de mobilisation des recettes s'est accru de 10% en moyenne chaque année. Le taux de pression fiscale est pour sa part passé de 11% (2011) à 17% (2019).

Parties prenantes

- Ministère de l'économie, des finances et du développement : Direction générale des impôts et Direction générale des services informatiques
- Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
- Cabinet ICOMG

